



Obligation pension alimentaire

Par mansim, le 21/12/2008 à 12:49

Bonjour,

Je suis actuellement séparée de ma femme. Un divorce par consentement mutuel est en cours. Mais le divorce ne peut être prononcé car la vente de notre maison n'a pas trouvé encore d'acquéreur. Ma femme m'a tout récemment demandé pour accélérer ce divorce de faire une donation de ma part de la maison à mes enfants de façon à ce qu'elle puisse leur revenir à leurs majorité. En contre partie, elle s'engagerait (par écrit) à ne plus me demander d'indemnité compensatoire et la pension alimentaire que je verse mensuellement depuis notre séparation même si le divorce n'a pas été déclaré officiellement. Je me demande si tout cela est bien légal car je doute que ma donation ne me soumette pas à mes devoirs de pension alimentaire vis à vis de mes enfants. Quelqu'un peut il m'aider sur ce sujet. Sincères remerciements pour vos éclaircissements.